

C 9

- Q-42. Lorsque vous venez en direction de Valcartier, après avoir passé le tournant, il y a une côte qui descend puis remonte et puis qui redescend, une espèce de creux ?
- A-42. S'il y en a un, je ne l'ai pas remarqué. Pas loin de la grange, ça descend un peu, puis ça remonte. Pour le creux, je ne peux pas vous dire.
- Q-43. Alors, vous ne pouvez pas vous rappeler ?
- A-43. Il y a la petite côte avant de prendre la fourche, avant de prendre l'asphalte. Je ne peux pas vous dire s'il y a un creux dans le fond.

The Prosecutor declines to re-examine.

In the opinion of the Court, it is not necessary to comply with Rule of Procedure 83(B).

The witness withdraws.

Fourth Witness for the Prosecution:

Mr. André LAPOINTE, 151 1ere Ave., Limoilou, QUEBEC, P.Q., being duly sworn is examined by the Prosecutor:

- Q-44. Voulez-vous dire à la Cour ce que vous faites comme emploi ?
- A-44. Camionneur.
- Q-45. Pour qui ?
- A-45. Pour moi-même.
- Q-46. Voulez-vous raconter ce que vous savez relativement à un accident causé par un véhicule militaire qui serait arrivé dans le rang Ste-Claude, le 1er juillet 1941, dans le cours de l'avant midi ?
- A-46. Dans le rang Ste-Claude, je suivais un gros camion militaire. On s'en allait ensemble à 100 pieds de distance à peu près. Il y a une camionnette qui a passé à côté de moi et est venu pour passer l'autre truck <sup>de la milice</sup> en avant. Il y avait un autre truck qui venait; je croyais qu'il l'aurait en plein front (avec le truck de viande) mais il a eu le temps de passer. Il a pris les poteaux et s'est rendu dans la grange. C'est tout ce que j'ai vu; cela s'est fait vite.
- Q-47. A quelle vitesse descendiez-vous à peu près ?
- A-47. 30 à 35 milles à l'heure.
- Q-48. C'est alors que la camionnette vous a dépassé ?
- A-48. Oui.
- Q-49. Le camion de la Milice était à 100 pieds en avant de vous ?
- A-49. Il en a regagné un peu.
- Q-50. Pouvez-vous dire à quelle vitesse allait cette camionnette lorsqu'elle vous a dépassé et a dépassé le camion de la milice ?
- A-50. Certainement une dizaine de milles de plus que moi en me dépassant; moi, je continuais à marcher.